

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

**Deuxième Conférence des Ministres
africains de l'Intégration
Kigali, Rwanda
23- 27 juillet 2007**

COMAI/MIN/DRAFT/DECL.(II)

PROJET DE DECLARATION

Projet de Déclaration

Nous, Ministres africains chargés de l'Intégration, réunis en notre deuxième Conférence ordinaire à Kigali, au Rwanda, les 26 et 27 juillet 2007,

Rappelant la Déclaration de notre première Conférence tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, les 30 et 31 mars 2006 ;

Considérant les Décisions Assembly/AU/Dec.112 (VII) et Assembly/AU/Dec. 113 (VII) de la septième Conférence de l'Union, relatives respectivement au moratoire sur la reconnaissance des Communautés économiques régionales (CER) et à l'institutionnalisation de notre Conférence,

Rappelant la détermination de la Conférence de l'Union d'accélérer l'intégration économique et politique du continent africain, de rationaliser et de renforcer les Communautés économiques régionales, tel que contenu dans la Déclaration d'Accra adoptée par sa neuvième session ordinaire,

Reconnaissant le rôle important des Communautés économiques régionales en tant que piliers de l'Union africaine ainsi que de la nécessité impérieuse de procéder à l'harmonisation et à la rationalisation de leurs politiques et programmes en vue d'accélérer l'intégration économique du Continent,

Ayant procédé à un échange de vues fructueux et à une réflexion profonde sur les questions pertinentes relatives au projet d'intégration continentale y compris les leçons éventuelles à tirer de l'expérience européenne en matière d'intégration, l'étude du cas du COMESA et l'impact de la mobilité des facteurs de production sur le projet d'intégration régionale et continentale ;

Ayant par ailleurs pris note du rapport des experts qui comprend, entre autres, les recommandations de l'étude sur la Rationalisation des CER, la Révision du Traité d'Abuja et du Programme minimum d'intégration menée par la Commission de l'Union africaine en consultation avec les CER ;

Nous félicitant de l'atmosphère de franchise et de cordialité qui a caractérisé nos travaux,

Convenons de :

EXHORTER la Commission de l'Union africaine et les CER, conformément à l'esprit de la Déclaration de Ouagadougou à continuer le processus d'harmonisation et de coordination des politiques et programmes des CER en guise de stratégies importantes pour l'intégration et de faciliter le processus d'harmonisation et de coordination au sein et entre les CER ;

ENCOURAGER les CER à développer, entre elles, des relations de partenariats ;

EXHORTER la Commission de l'Union africaine à coordonner les activités des CER et à veiller à ce que les décisions prises au niveau continental dans le cadre de l'intégration soient effectivement mises en œuvre ;

INVITER les états membres et les CER à se focaliser sur le développement des infrastructures sur le continent afin d'accélérer et de consolider l'intégration régionale et continentale en collaboration avec la BAD et le NEPAD et à appuyer le développement de mécanismes de financement appropriés tel que le Fonds panafricain pour le développement des infrastructures ;

EXHORTER par ailleurs les états membres et les CER à renforcer l'intégration régionale et continentale grâce à la promotion des mesures concrètes dont le relèvement des défis liés aux contraintes relatives à l'offre à la diversification de la production, la libre circulation des personnes, la libre circulation des biens, des services et des capitaux y compris la garantie de la sécurité humaine ;

EXHORTER par ailleurs la Commission de l'Union africaine en collaboration avec la CEA et la BAD à travailler avec les états membres et les CER dans le cadre de l'harmonisation des lois régissant le commerce, les finances et l'immigration en vue de promouvoir la libre circulation des capitaux et des personnes tout en oeuvrant à la création de mécanismes de lutte contre les activités criminelles ;

DEMANDER EN OUTRE à la Commission de l'Union africaine d'accélérer la création des Institutions financières africaines tel que préconisé par l'Acte constitutif de l'UA ;

INVITER la Commission de l'Union africaine à rationaliser et à coordonner les politiques et les programmes des CER sur la base du Traité d'Abuja en tenant compte de la nécessité d'une gouvernance politique, économique et sociale appropriée y compris la paix et la sécurité ;

INSISTER sur la nécessité pour l'Union africaine, les états membres, la CEA et la BAD de renforcer les capacités des organes régionaux et continentaux chargés de l'intégration et de leur donner les moyens qui leur permettraient d'exécuter leurs prérogatives relatives à l'intégration ;

EXHORTER la Commission de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales et les états membres à s'inspirer des modèles d'intégration actuels ayant réussi dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'intégration régionale et continentale tout en prenant en considération les valeurs africaines ;

ENCOURAGER la Commission de l'Union africaine avec l'appui de la CEA et la BAD à accélérer le processus de création de bourses de valeurs afin de renforcer la mobilisation des ressources financières sur le continent ;

ENCOURAGER par ailleurs les CER à élaborer un mécanisme d'autofinancement là où cela n'existe pas afin de renforcer leur autosuffisance ;

REITERER que les négociations des APE en cours devraient continuer par le biais de la coordination de la Commission de l'Union africaine tout en prenant en considération les programmes afférents à l'intégration régionale et continentale ;

DEMANDER à la Commission de l'Union africaine d'entreprendre des consultations ultérieures avec les biais des états membres, les CER, le secteur privé, les organisations syndicales et la société civile sur l'étude relative à la rationalisation des CER en vue de la finaliser.

Fait à Kigali, Rwanda le 27 juillet 2007